



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 30/03/2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat des orientations budgétaires présenté au conseil municipal le 08/02/2023.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 4 581 578 €.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 2 300 000€ des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont notamment baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, ainsi ci-après l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Euros (€)	2020	2021	2022
DGF	247 456	241 506	237 181

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les dépenses et recettes de la section :

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 577 953,67 €**.

Dépenses de Fonctionnement	Montant	Recettes de Fonctionnement	Montant
011 - Charges à caractère général	1 111 210,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	964 291,67 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 300 000,00 €	013 - Atténuation de charges	17 000,00 €
014 - Atténuations de produits	34 000,00 €	70 - Produits de services	666 034,00 €
022 - Dépenses imprévues	50 000,00 €	73 - Impôts et taxes	2 600 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	265 709,00 €	74 - Dotations	1 075 544,00 €
66 - Charges financières	69 012,91 €	75 - Autres produits de gestion courante	223 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	7 500,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	7 084,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	7 084,00 €		
Total dépenses réelles	3 844 515,91 €	Total recettes réelles	5 552 953,67 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 227 310,18 €	042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	25 000,00 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	506 127,58 €		
Total général	5 577 953,67 €	Total général	5 577 953,67 €



c) La fiscalité

Taux communaux actuels :

- Taxe d'habitation : 11,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,96 %

Conformément au programme électoral, le taux des différentes taxes communales restera inchangé en 2023 dans le respect des engagements de la municipalité.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 035 000 euros.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 558 500 euros soit une baisse de 2 443 euros par rapport à l'an passé (DGF, DSR, DNP).

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ainsi que le remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement 60 000€ inscrit au BP 2023 pour 63 256,06 € au CA 2022) et les subventions d'investissement demandées systématiquement lorsqu'une opération est identifiée comme éligible à un fonds.



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **9 269 069,24 €**.

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
001 – Solde d'exécution d'Investissement	2 027 100,87 €	021 – Virement à la section d'investissement	1 227 310,18 €
020 – Dépenses imprévues	50 000,00 €	040 – Opérations d'ordre de transferts	506 127,58 €
040 – Opérations d'ordre de transferts	25 000,00 €	041- Opérations patrimoniales	500,00 €
16 – Emprunts et dettes	309 852,00 €	10 – Dotations, fonds divers	802 428,90 €
20 – Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	13 – Subventions d'investissement	500 000,00 €
Opérations d'équipements	5 754 516,70 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	3 512 229,94 €
27- Autres immobilisations financières	50 299,00 €	Restes à réaliser	2 720 472,64 €
Restes à réaliser	1 047 800,67 €		
Total général	9 269 069,24 €	Total général	9 269 069,24 €

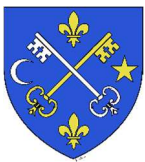
c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

En recettes d'investissement :

- Subventions d'investissement demandées systématiquement lorsqu'une opération est identifiée comme éligible à un fonds
- Fonds de Compensation de la TVA (Récupération de 16,404 % des dépenses 2021, décalage de 2 ans)
- Taxe d'aménagement (60 000€ inscrit au BP 2023 pour 63 256,06 € réalisé au CA 2022)

En dépenses d'investissement :

- Réparation du Pont du Perray avec création d'une passerelle provisoire
- Etude sur l'agrandissement du Groupe Scolaire de la Cléry et opération de rénovation thermique
- Poursuite de la rénovation des bâtiments communaux (7 Grande rue)
- Relance de l'opération de travaux de création d'une voie douce et d'enfouissement des réseaux : Section Hautes Vernes /Egrefins et Saint Lazare à Birague

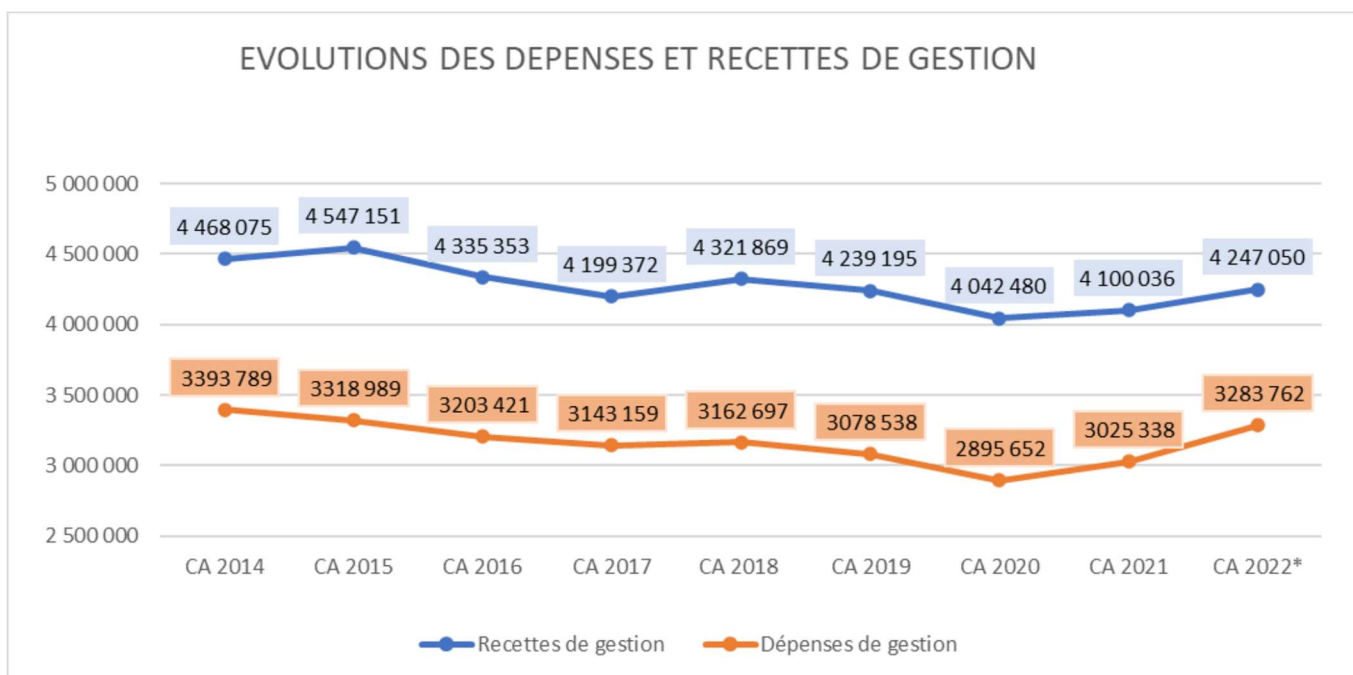


- Poursuite du programme de rénovation des voiries (VC5 en groupement avec la commune de Dordives)
- Achat de matériel pour les services municipaux

Enfin comme à chaque exercice, la section d'investissement réservera des crédits pour financer les travaux relatifs à l'espace public, à l'entretien du patrimoine bâti ainsi qu'aux renouvellements de matériels.

En conclusion, l'équipe municipale aborde l'année 2023 en maintenant une politique d'investissement ambitieuse conformément à ses engagements de début de mandat, tout en restant vigilant sur l'évolution des réformes en cours et de l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales.

III. Evolution des dépenses et recettes de gestion



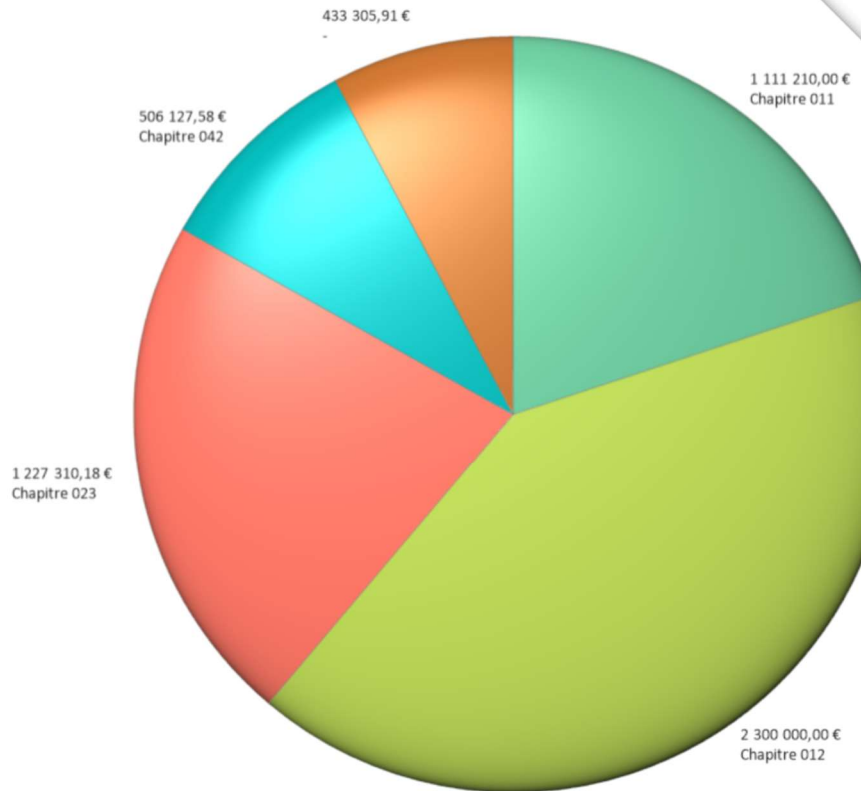


IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre

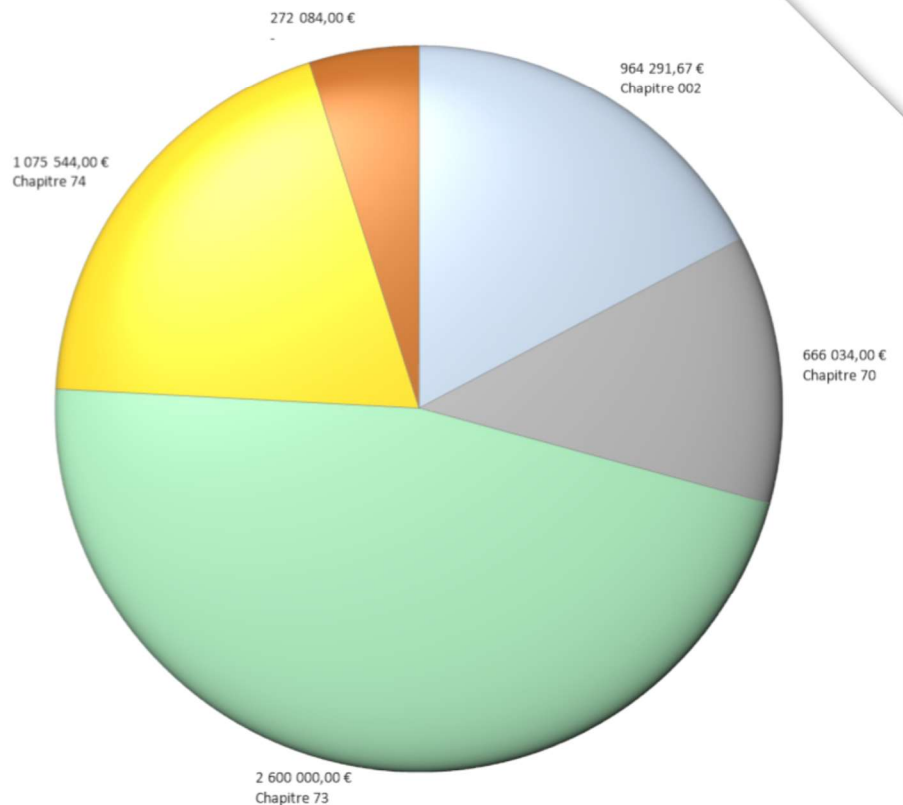
- 011-Charges à caractère général
- 012-Charges de personnel et frais assimilés
- 023-Virement à la section d'investissement
- 042-Opérations d'ordre de transfert entre secti...
- Autres



Recettes de Fonctionnement

Chapitre

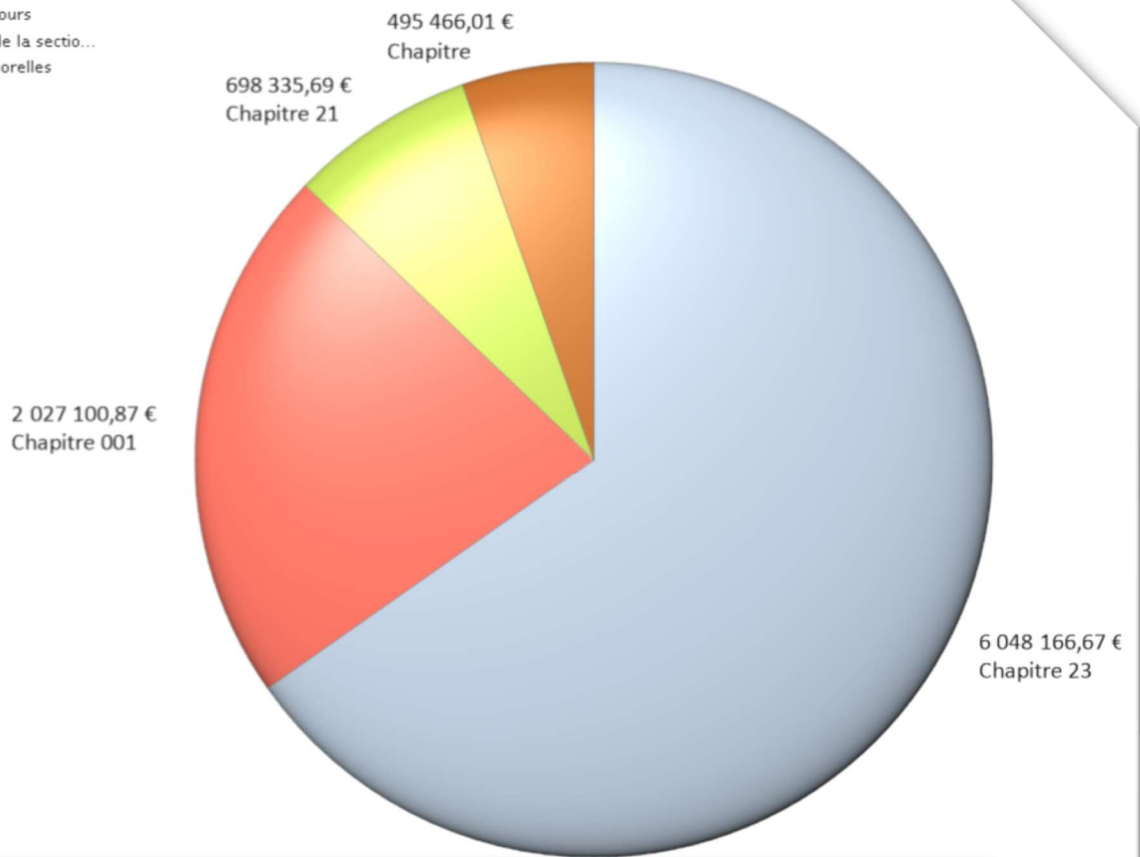
- 002-Résultat de fonctionnement reporté (excé...
- 70-Produits des services, du domaine et vente...
- 73-Impôts et taxes
- 74-Dotations, subventions et participations
- Autres



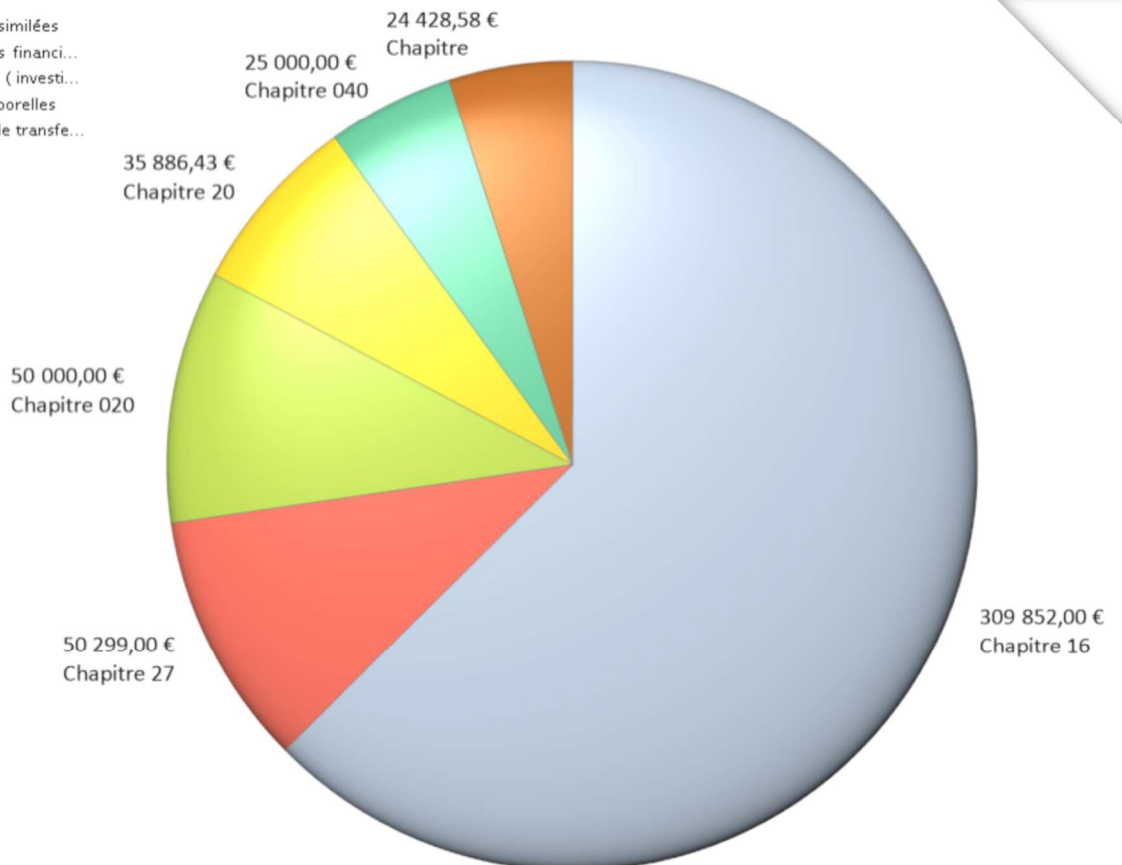


Dépenses d'Investissement

- 23-Immobilisations en cours
- 001-Solde d'exécution de la sectio...
- 21-Immobilisations corporelles
- Autres

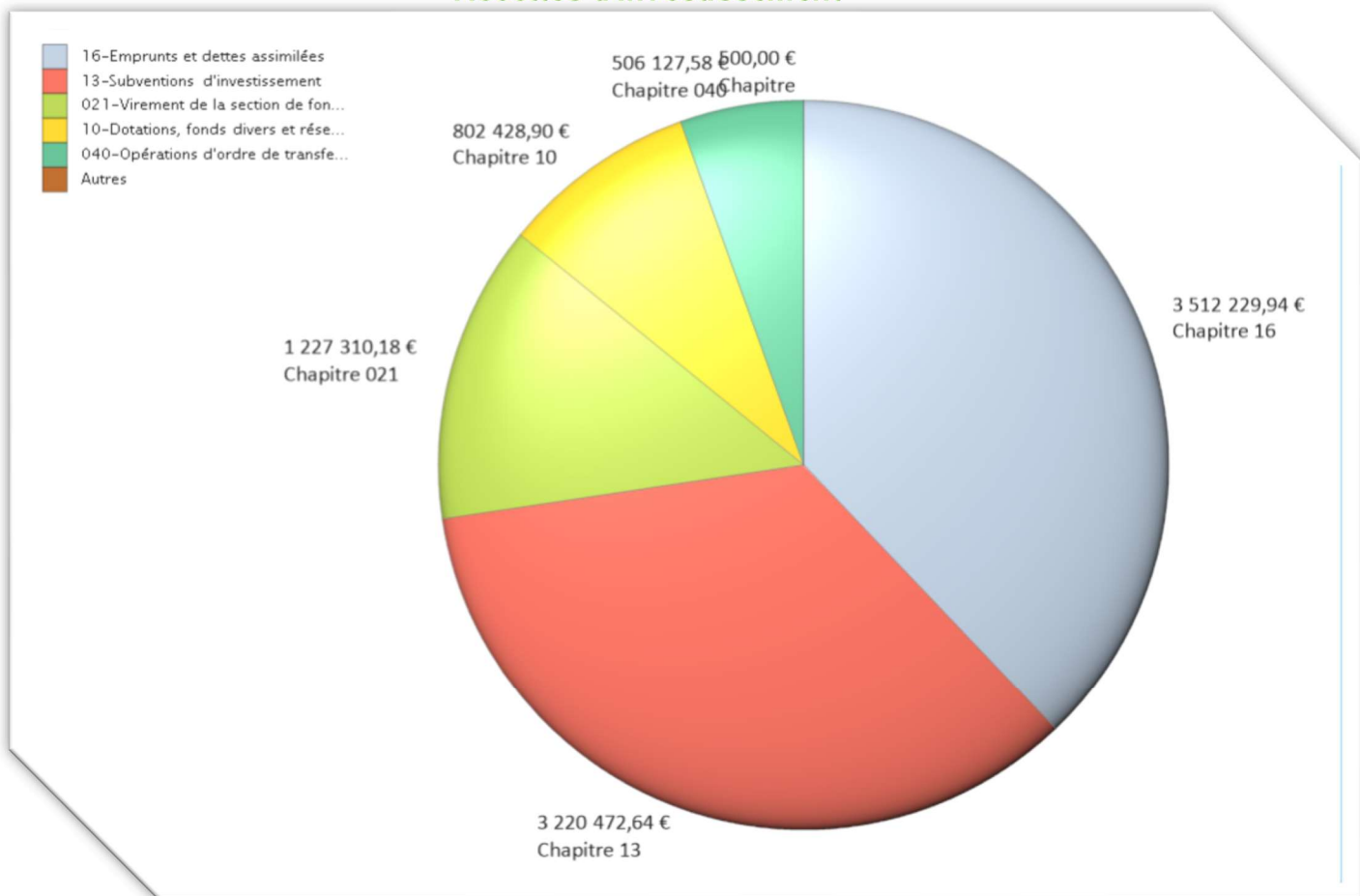


- 16-Emprunts et dettes assimilées
- 27-Autres immobilisations financi...
- 020-Dépenses imprévues (investi...
- 20-Immobilisations incorporelles
- 040-Opérations d'ordre de transfe...
- Autres





Recettes d'Investissement



b) Principaux ratios

Ratio par habitant	Euros par habitant 2014	Euros par habitant 2015	Euros par habitant 2016	Euros par habitant 2017	Euros par habitant 2018	Euros par habitant 2019	Euros par habitant 2020	Euros par habitant 2021	Moyenne strate 3500 à 5000 hab*	Moyenne Nationale Euros par habitant 2021
Dépenses réelles de fonctionnement Ratio 1	957	944	872	848	838	823	775	804	836	804
Produit des impositions directes Ratio 2	624	620	595	593	592	597	580	557	452	557
Recettes réelles de fonctionnement Ratio 3	1201	1198	1128	1078	1099	1023	975	992	1019	992
Dépenses d'équipement brut Ratio 4	335	352	161	268	248	393	233	686	292	686
Encours de la dette Ratio 5	1233	1107	1003	913	820	733	655	574	785	574
Dotation globale de fonctionnement Ratio 6	395	364	313	290	318	345	378	421	151	421
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Ratio 7	59%	58%	58%	59%	56%	58%	60%	58%	53,0%	58,0%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement Ratio 9	87%	86%	85%	87%	84%	88%	88%	89%	89,9%	89,0%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement Ratio 10	27,90%	29,41%	14,27%	24,89%	22,59%	38,40%	23,85%	69,12%	28,6%	69,12%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	103%	92%	89%	85%	75%	72%	67%	58%	76,7%	58,0%



c) Etat de la dette

BUGET COMMUNE	Date d'obtention	taux	Durée - Mois	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CONSTRUCTION DES ATELIERS	23/02/2007	4,15%	240	51 149,67	49 466,61	47 783,55	46 117,79	44 417,45	42 734,39	41 051,34	0,00
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	23/01/2012	4,56%	192	115 563,90	115 563,90	115 563,90	115 563,90	115 563,90	115 563,90	115 563,90	0,00
PRET CE VALORISATION DU PATRIMOINE	24/07/2012	4,80%	180	69 877,32	67 281,77	64 686,22	62 115,55	59 495,10	56 899,55	40 970,87	0,00
INVESTISSEMENT 2013 (VOIES DOUCES 1%)	23/08/2013	3,29%	180	66 165,65	64 386,32	62 645,15	60 903,98	59 181,89	57 421,64	55 680,47	53 939,25
ACQUISITION DE LA POSTE-2	12/11/2003	4,65%	240	17 498,10	17 498,10	17 498,10	0,00	-	0,00	0,00	0,00
EXTENSION MAIRIE & REHABILITATION MAISON	25/09/2003	4,71%	300	62 460,09	73 816,47	68 138,28	68 138,28	68 138,28	68 138,28	68 138,28	68 138,28
PRET RUE des ROCHES+CENTRE VILLE	24/07/2012	4,80%	180	1 586,26	3 196,39	3 228,46	812,17	-	0,00	0,00	0,00
Total Annuite				384 300,99	391 209,56	379 543,66	353 651,67	346 796,62	340 757,76	321 404,86	122 077,53

COMMUNE	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2012	376 337,52 €	126 553,71 €	249 783,82 €	2 343 007,23 €
2013	517 340,49 €	178 250,34 €	339 090,15 €	4 129 223,41 €
2014	559 275,03 €	170 557,18 €	388 717,74 €	4 590 133,25 €
2015	491 830,09 €	174 396,10 €	317 433,99 €	4 201 415,40 €
2016	486 957,13 €	161 288,75 €	325 668,38 €	3 883 981,41 €
2017	482 297,28 €	147 950,94 €	334 346,34 €	3 558 313,03 €
2018	473 522,31 €	134 399,59 €	339 122,72 €	3 223 966,69 €
2019	430 394,32 €	120 552,83 €	309 841,49 €	2 884 843,97 €
2020	424 463,61 €	108 376,21 €	316 087,40 €	2 575 002,48 €
2021	389 979,18 €	94 113,31 €	290 187,68 €	2 258 915,08 €
2022	391 209,56 €	84 526,01 €	306 683,55 €	1 968 727,40 €
2023	379 543,66 €	69 691,66 €	309 852,00 €	1 662 043,85 €
2024	353 651,67 €	56 221,75 €	297 429,92 €	1 352 191,85 €
2025	346 796,62 €	43 151,70 €	303 644,92 €	1 054 761,93 €
2026	340 757,76 €	29 758,58 €	310 999,18 €	751 117,01 €
2027	321 404,86 €	16 042,32 €	305 362,54 €	440 117,83 €
2028	122 077,53 €	4 224,30 €	117 853,23 €	134 755,29 €